

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 20H00

Présents : Mesdames BEAUFORT-VELUT CHENE, DUFOUR, PULCINI,
Messieurs HUMBERT, PETIT, CORNET, L'HERBETTE, COLL

Absente excusée : Madame RIGOLLET

Absente : Madame SHELFOUT

Procurations : Mme ANTONETTI donne procuration à Monsieur P. CORNET

Date de la convocation: 09/10/2019

Secrétaire de séance : Brigitte PULCINI

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 09 septembre 2019 par Monsieur le Maire : aucune remarque du conseil, adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Droit de préemption urbain :
Vente RC Foncier/ ALENDA Thierry-OLIVEIRA VIERA Lucienne
Vente RC Foncier/COLOMINA Raphaël-TARPIN-CADOT Adeline
- Aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement - Route de Priay et validation du projet
- Convention pour le renforcement du poste d'alimentation électrique (230/400V) de 7 lots au lieudit « Champollon »
- Devis ANAVEO
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

➤ Vente RC Foncier/ ALENDA Thierry- OLIVEIRA VIERA Lucienne - Parcelle de terrain à bâtir de 582 m² – issue des parcelles cadastrées AD 79 - AD 407et AD 409 - lot n° 3 du Lotissement « Le jardin des Elfes » Lieudit CHAMPOLLON » pour 84 000 €.

Pas de préemption sur cette parcelle de terrain adopté à l'unanimité.

➤ Vente RC Foncier/ COLOMINA - Raphaël TARPIN-CADOT Adeline - Parcelle de terrain à bâtir de 526 m² – issue des parcelles cadastrées AD 79 - AD 407et AD 409 - lot n° 7 du Lotissement « Le jardin des Elfes » Lieudit CHAMPOLLON » pour 83 000 €.

Pas de préemption sur cette parcelle de terrain adopté à l'unanimité.

Aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement - Route de Priay et validation du projet :

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'aménagement des futurs lotissements « Le jardin des Elfes » et « les Rivages de l'Ain 2 », les travaux d'extension du réseau d'assainissement - Route de Priay (RD984) sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau. Afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées, il convient de valider la totalité de l'opération et son montant qui s'élève à 160 560,00 €.

Monsieur le maire rappelle que les sociétés BRUNET et RC Foncier se sont engagées à financer une participation de 3 850,00 € par lot soit 65 450,00 € pour les deux premiers projets dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial.

Adopté à l'unanimité.

Convention pour le renforcement du poste d'alimentation électrique (230/400V) de 7 lots au lieudit « Champollon »

Monsieur le maire explique que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain, maître d'ouvrage des travaux d'électricité a programmé des travaux de modification du réseau électrique

en vue du renforcement du poste de « Champollon » afin de raccorder les 7 lots du Lotissement le Jardin des Elfes. Pour cela il est nécessaire de signer une convention de passage sur la parcelle AE 279, chez Berthet appartenant à la commune afin d'y installer un poste de transformation MT/BT.

Adopté à l'unanimité.

Devis ANAVEO

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 20 mai 2019 il a été décidé d'installer un système de vidéosurveillance au Foyer Rural. La société ANAVEO a installé un système de vidéosurveillance avec cinq caméras. Monsieur le maire précise qu'il a été demandé à la société ANAVEO de prévoir la mise en place d'une caméra supplémentaire afin de pouvoir identifier correctement les plaques d'immatriculations. La proposition d'intervention de la société ANAVEO s'élève à 923,00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Demande d'utilisation de la salle du Foyer Rural par l'Association « les P'tits loupiots »

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la Présidente de l'Association « les P'tits loupiots » sollicitant l'utilisation de la petite salle du foyer rural à titre gratuit pour leur réunion.

Adopté à l'unanimité.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. Il convient conformément à l'article 3, de prendre une nouvelle délibération suite aux changements de comptables intervenus durant l'année 2019. L'indemnité est attribuée à M. Christian Lamur du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et à compter du 1^{er} avril 2019 et jusqu'au renouvellement du conseil municipal en 2020 à Mme Mireille Peltier.

Adopté à l'unanimité.

Devis pour élagage d'arbres

Monsieur le Maire explique que des travaux d'élagage d'arbres doivent être réalisés sur le territoire communal. La réalisation de ces travaux nécessite l'utilisation de matériel dont la commune ne dispose pas. En conséquence, il convient de solliciter une entreprise. La société La Forestière de la Côtère nous a transmis un devis pour effectuer ces travaux d'élagage. La proposition d'intervention de la société La Forestière de la Côtère s'élève à 250,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Motion contre le projet de réorganisation des services de la DGFIP dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courriel du 11 octobre 2019, l'intersyndicale DGFIP de l'Ain a informé les élus concernés que l'Etat avait engagé des réflexions sur la réorganisation des services. Le gouvernement, dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022 pour une transformation du service public envisage la réorganisation des services de la DGFIP. Ce projet dit « de géographie revisitée » prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises de notre territoire en seraient donc les premières victimes.

La réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveront la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique.

De plus, la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Les agents des services de la DGFIP offrent une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques. Les collectivités les plus impactées par ce projet de réorganisation seraient les communes rurales moins dotées en personnels.

Il s'agit clairement d'un abandon des territoires ruraux par l'état.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de voter une motion en :

DEMANDANT expressément le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

Monsieur le Maire explique que la société de Restauration scolaire RPC nous informe qu'en partenariat avec la commune d'AMBRONAY, elle va exploiter dès le début du mois de janvier 2020 une nouvelle structure cuisine centrale. En vue de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, et compte tenu de la situation géographique de votre commune, la société RPC a décidé de rattacher notre restaurant scolaire à ce nouveau lieu de fabrication et de livraison.

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de voirie effectués Chemin des Mathieu et aux demandes des riverains concernant le ramassage des ordures ménagères, un essai a été effectué par la société SUEZ. Malgré que cet essai se soit avéré concluant, les responsables de Suez et la CC de la Dombes ont argué de prescriptions de la CNAMTS pour ne pas valider la reprise du ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire est intervenu auprès du Président de la CC de la Dombes afin de trouver une solution à ce problème, les riverains ayant à juste titre menacé de ne payer leurs redevances d'ordures ménagères.

Une visite avec le vice-président en charge des ordures ménagères est prévue le jeudi 14 novembre 2019 sur site.

Monsieur le Maire rappelle que le samedi 19 octobre le Comité de jumelage organise la vente de galettes.

L'assemblée générale de l'association des boules aura lieu le 18 octobre à 18h00.

La séance du conseil municipal est levée à 21H00.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert